

Assemblées des États membres de l'OMPI

Soixante-septième série de réunions
Genève, 21 avril 2026

RAPPORT DE SYNTHÈSE

établi par le Secrétariat

INTRODUCTION

1. Le présent rapport de synthèse rend compte des décisions des trois assemblées des États membres de l'OMPI (ci-après dénommés "assemblées") suivantes :

- 1) Assemblée générale de l'OMPI, cinquante-neuvième session (32^e session extraordinaire)
- 2) Assemblée de l'Union de Paris, soixante-deuxième session (35^e session extraordinaire)
- 3) Assemblée de l'Union de Berne, cinquante-sixième session (29^e session extraordinaire)

2. La liste des membres et observateurs des assemblées, à la date du 17 février 2026, figure dans le document [A/67/INF/1](#).

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

OUVERTURE DES SESSIONS

3. La soixante-septième série de réunions des assemblées était convoquée par le Directeur général de l'OMPI, M. Daren Tang.

4. Les sessions ont été ouvertes lors d'une séance commune des trois assemblées par le président de l'Assemblée générale de l'OMPI, M. l'Ambassadeur Carlos D. Sorreta (Philippines).

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIE

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document A/67/1 Prov.1.

6. Les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, ont adopté l'ordre du jour tel que proposé dans le document A/67/1 Prov.1 (ci-après dénommé "ordre du jour unifié").

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIE

NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL EN 2026

7. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents [A/67/2](#) et [WO/GA/59/1](#).

8. Les décisions suivantes ont été adoptées :

"L'Assemblée générale de l'OMPI et les assemblées des unions de Paris et de Berne, chacune pour ce qui la concerne,

"i) ont examiné la nomination proposée par le Comité de coordination de l'OMPI au paragraphe 3 du document A/67/2 et

"ii) ont nommé M. Daren Tang au poste de Directeur général pour un mandat allant du 1^{er} octobre 2026 au 30 septembre 2032".

"L'Assemblée générale de l'OMPI a fixé les conditions de nomination du Directeur général telles qu'elles figurent dans le projet de contrat faisant l'objet de l'annexe II du document WO/GA/59/1."

9. Les déclarations prononcées par les délégations des États et les représentants des observateurs figureront dans le Rapport général des assemblées, qui sera publié comme annoncé sous le point 4 de l'ordre du jour. L'enregistrement de l'intégralité de la séance est également disponible sur le [site Web de l'OMPI](#).

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIE

ADOPTION DU RAPPORT

10. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document A/67/3.

11. Les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, ont adopté le présent Rapport de synthèse (document A/67/3).

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIE

CLOTURE DES SESSIONS

12. Le président de l'Assemblée générale de l'OMPI a prononcé la clôture de la soixante-septième série de réunions des assemblées de l'OMPI.

[Fin du document]